CONSEIL EUROPÉEN
Réunion des chefs d'État et de gouvernement

NOUVEAUTÉ
Création d'un Président élu pour deux ans et demi, renouvelable une fois
Herman van Rompuy

Opère les arbitrages au sein du Conseil des ministres.

Définit les grandes orientations.

Donne les impulsions.

NOUVEAUTÉ
Création d'un Haut représentant de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité
Catherine Ashton

NOUVEAUTÉ
Il devient, avec le Conseil des ministres, le législateur principal. Le nombre de députés est plafonné à 751.

NOUVEAUTÉ
Investiture du Président de la Commission et du collège par le Parlement.

CONSEIL DES MINISTRES
Organe législatif regroupant en formations spécialisées les ministres des États membres.
www.consilium.europa.eu

COMMISSION EUROPÉENNE
27 commissaires, désignés par les États membres, et investis par le Parlement européen. La Commission exprime l'intérêt général européen.
www.ec.europa.eu
Président : José Manuel Barroso

PARLEMENT EUROPÉEN
Élu au suffrage universel pour 5 ans, il représente les citoyens et vote les « lois » et le budget européens avec le Conseil des ministres.
www.europarl.europa.eu
Président : Jerzy Buzek

NOUVEAUTÉ
Extension du vote à la double majorité (décisions prises par 55% des États membres représentant 65% de la population)

Propose les directives et les règlements aux deux organes législatifs.

Assure le respect des Traités.

Est responsable des politiques communes.

COUR DE JUSTICE
Assure le respect du droit européen dans l'interprétation et l'application du droit communautaire.
www.curia.europa.eu
Président : Vassilios Skouris

Annexe 2

LE FONCTIONNEMENT INSTITUTIONNEL DE L'UNION EUROPÉENNE

Ces fiches ont été rédigées par Thierry CHOPIN. Les annexes ont été réalisées par Thierry CHOPIN, Mathilde DURAND et Marek KUBIŠTA. Pauline DESMAREST, Lorraine de BRABOIS et Xavier-Alexandre RELIANT ont également contribué à cette publication.

© Fondation Robert Schuman, Décembre 2007 (Mise à jour : Décembre 2009)
www.robert-schuman.eu